

1 - ABONNEMENTS ET OPTIONS

Une fiche d'inscription dûment remplie, une photo d'identité, ainsi que le montant de l'adhésion demandée et 20€ de frais de dossier seront demandés lors de l'inscription.

L'accès au centre est réservé aux usagers dont l'abonnement est en cours de validité, une carte d'usager vous sera remise lors de votre inscription, cette carte devra être présentée à chaque entrée dans le centre. En cas de perte, le renouvellement vous sera facturé 10€.

Une autorisation parentale sera exigée pour les mineurs.

Les forfaits sont nominatifs et incessibles, ils ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni reportables.

Les horaires d'ouverture ne peuvent être modifiés sans motif valable et les modifications éventuelles seront portées à la connaissance des usagers (horaires d'été, fermeture pendant travaux, cas de force majeure). **Attention** le centre est fermé entre Noël et le Nouvel An, les jours fériés et du 1 Aout au 15 Aout inclus.

Forfaits : accès à l'ensemble des activités de la structure. Validité à partir de la date d'adhésion, ne sont ni remboursables, ni reportables, sauf cas de force majeure.

2 - PAIEMENT, DUREE ET MODALITES

Les modes de paiements acceptés sont les suivants : Chèques, Espèces, Virements.

En cas de paiement comptant où :

✚ En 3 fois maximum, le contrat est conclu pour une durée de 6 mois à compter de la date d'inscription.

✚ en 6 fois maximum, le contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la date d'inscription

Le club demande à l'usager de lui remettre un chèque en dépôt de garantie correspondant au montant de 2 mensualités. La somme ainsi déposée pourra être encaissée pour couvrir les impayés et les frais occasionnés.

En fin de contrat, le dépôt de garantie est détruit ou restitué sur demande du membre.

Le club s'engage à conserver le prix fixé pendant toute la durée du contrat.

En cas d'interruption du contrat à l'initiative de l'usager et quel qu'en soit la cause ou la durée, le club se réserve la possibilité de réviser, le cas échéant, le prix de l'abonnement mensuel lors de la réactivation du contrat.

3 - VENTE A DISTANCE.

Cette section des conditions générales de vente a pour objet de définir les conditions et modalités de vente des services offerts sur le site uniquement et ne s'applique pas aux contrats conclus par tout autre moyen. L'abonné(e) dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs à compter de sa commande sur le site www.fitnesspark.fr pour faire part de son intention de se rétracter, sans motif ni pénalité, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Club

La lettre informant le Club de l'intention de l'abonné(e) de se rétracter doit impérativement contenir les nom, prénom, adresse, date de naissance ainsi que la date d'inscription. Le Club s'engage à rembourser l'abonné(e) dans les quatorze (14) jours à compter de la notification de la rétractation. Le remboursement s'effectuera sur le même moyen de paiement utilisé lors de l'achat. L'abonné(e) est informé(e) de la possibilité d'exécuter son contrat immédiatement et ainsi renonce expressément à son droit de rétractation au sens de l'article L.221-28 1° du Code de la consommation.

3 - RESILIATION

Le remboursement des cotisations ne pourra se faire qu'en cas de force majeure (article 4), et sur présentation de justificatifs. Il ne sera effectif qu'après l'accord du comité directeur qui étudiera les demandes au cas par cas. L'adhésion (20€) ne sera pas remboursée. Tout mois commencé est dû.

4- CAS DE FORCE MAJEURE

L'usager reconnaît que son contrat d'abonnement lui ouvre droit à l'utilisation des installations et au bénéfice des prestations énoncées ci-dessus. En cas de non-utilisation définitive de ce droit en cas de force majeure l'usager peut demander la résiliation de son abonnement par courrier recommandé avec avis de réception, adressé au club. La résiliation est effective à l'issue d'un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de résiliation accompagnée de la carte de membre et des pièces justificatives.

La force majeure désigne un événement à la fois imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté d'une personne. L'évènement doit être irrésistible et imprévisible (catastrophe naturelle, inondation, incendie, maladie ou accident grave empêchant définitivement l'usager de bénéficier des services du club, décès, mutation professionnelle du fait de l'employeur, etc.)

Dans le cadre de l'abonnement forfait 1 ans pour toute cause d'empêchement non définitif supérieur à 1 mois (exemples : grossesse, activités professionnelles...), à l'exclusion des congés annuels, ne relevant pas des cas de force majeure énoncés ci-dessus, l'usager pourra bénéficier d'un prolongement de la durée du contrat sans complément de prix. Il devra préalablement avertir le club et remettre sa carte d'usager à l'accueil du club, ainsi que les pièces justificatives, lequel club conservera la carte pendant toute la durée de l'empêchement.

5-MENTIONS-CNIL




Les données à caractère personnel qui vous sont demandées sont obligatoires pour le traitement de votre demande afin de permettre à Atlantic-challenges de vous contacter par téléphone. Conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en adressant un courriel à contact@atlantic-challenges.fr ou un courrier, précisant vos coordonnées (identité, justificatif d'identité), à Atlantic-Challenges 31 rue des terriers 17220 Saint Vivien. Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique, prévu l'article L223-1 du code de la consommation, sur le site Internet www.bloctel.gouv.fr. Toute personne inscrite sur cette liste ne pourra être démarchée téléphoniquement par la Banque ou l'un de ses partenaires, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes. Si vous êtes déjà inscrit à la liste Bloctel, le fait que vous nous communiquiez vos coordonnées téléphoniques nous autorise à utiliser celles-ci pour vous rappeler dans le cadre de la présente opération.

6- MEDIATION EN CAS DE LITIGE

L'usager atteste avoir pris connaissance des articles L152-1, R612-1, R612-5 du code de la consommation. L'usager atteste également avoir été informé des conditions d'accès, en cas de litiges, à un médiateur comme le précise les articles, L221-5 et L221-3 du code de la consommation. Coordonnées du médiateur : SARL DEVIGNY MEDIATION 11 rue de l'étang 49220 – THORIGNE d'Anjou - contact@devignymediation.fr – 02.41.25.47.58.

7- ATTESTATION

L'usager atteste

-  Que sa condition physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement d'utiliser les services, les activités, le matériel et les installations proposés par le centre, dont il reconnaît avoir une parfaite connaissance.
-  Qu'il peut demander un bilan de santé (gratuit par sécurité sociale – voir annexe 1 règlement intérieur))
-  Avoir pris connaissance du règlement intérieur et accepte son contenu. Ce dernier est consultable sur le tableau d'affichage du club ou sur le site internet (www.atlantic-challenges.fr). En cas de litige, le tribunal de Grande Instance de La Rochelle 17000 sera seul compétent